

COMMUNIQUÉ sur l'annonce de la Constitution d'un OBSERVATOIRE DE L'ENFERMEMENT DES ÉTRANGERS à Lyon (OEE de Lyon)

Depuis la publication, au Journal Officiel en date du 22 juin 2023, de Recommandations adressées par la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté à la Première ministre, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Santé le 19 mai 2023, qui portaient sur les conditions indignes d'hébergement des personnes retenues, en nombre croissant et de plus en plus longuement, au sein du Centre de Rétention Administratif n° 2 de Lyon-Saint-Exupéry, un groupe d'adhérents de la section de Lyon Confluences de la Ligue des Droits de l'Homme, intitulé « Libertés publiques », et un autre groupe réunissant des adhérents de la Cimade à Lyon sur la thématique de « l'Enfermement », ont régulièrement échangé leurs informations et leurs analyses pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre de ces préconisations.

Soucieux de ce qu'il soit enfin remédié à la dégradation et à la compartimentalisation oppressante des locaux, que soient préservées la dignité et l'intimité des personnes retenues, que soit réduite leur exposition à des risques de violence, que soient garanties leur santé et leur intégrité physique et psychique, en considération de la persistance de dysfonctionnements dommageables signalés à leur attention nonobstant les prescriptions de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, ces deux mêmes groupes ont pris collégalement la décision de constituer un :

Observatoire local de l'Enfermement des Étrangers

Cet observatoire est inspiré par l'existence de l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE), issu d'un collectif de 16 associations (ACAT, ANAFE, FASTI, GISTI, CIMADE, LDH, MRAP, SM, SAF...), qui milite à Paris depuis 2011 contre l'enfermement sous toutes ses formes, subi par les personnes étrangères, et qui défend leur accès effectif aux droits fondamentaux, selon une charte qui a été révisée le 19 juin 2023 .

Cet OEE de Lyon s'est mis en relation avec la commission « Droit des étrangers » du Barreau de Lyon (dont la Bâtonnière a dénoncé la persistance de dysfonctionnements au sein du CRA n° 2 de Saint-Exupéry fin 2023). Plusieurs organisations, actives dans l'agglomération lyonnaise pour la préservation des droits fondamentaux de personnes privées de liberté, ont été invitées à rejoindre l'Observatoire local et à s'associer aux actions dont la reprise ou la poursuite sont envisagées :

- recueil et vérifications des informations préoccupantes sur les conditions d'hébergement des personnes étrangères dans les deux centres de rétention de Lyon-Saint-Exupéry, en provenance des proches de ces personnes, de travailleurs sociaux, d'intervenants et d'avocats ;
- visites aux personnes maintenues dans les deux centres de rétention administrative ;
- observations des audiences tenues au Tribunal judiciaire de Lyon par les juges désignés par le Président de cette juridiction pour statuer dans les procédures de contrôle des mesures de placement en rétention administrative, et des audiences tenues à la Cour d'appel par les magistrats délégués par la Première Présidente pour statuer en cas de recours exercés contre les décisions initialement rendues par les juges du Tribunal.

La constitution de l'OEE local a fait l'objet d'une lettre d'information adressée aux autorités administratives (Préfète de Région, chefs de centres) et judiciaires (Président et Procureur du Tribunal judiciaire et Première présidente et Procureure générale de la Cour d'appel) ; ces mêmes autorités seront alertées chaque fois que des éléments précis et concordants seront recueillis sur une possible caractérisation d'atteinte aux droits fondamentaux ou à la dignité des personnes retenues. Des synthèses des observations effectuées dans le cadre des visites des établissements et des audiences judiciaires seront rendues publiques à intervalles réguliers.